

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

Le prévisionnel 2021 de ce chapitre sera de 1.372.239€ avec l'objectif de maintenir les dépenses aux alentours de 1.350.000€.

Les économies réalisées par le passage en LED de plusieurs sites communaux doivent permettre de confirmer le niveau à la baisse des dépenses en énergie électrique.

Le nouveau marché d'approvisionnement en gaz fait apparaître une baisse de 11% de tarifs.

La mise en place en 2020 d'un relevé mensuel des compteurs d'eau permet de détecter les éventuelles anomalies et leur traitement au plus vite et donc une économie sur les surconsommations.

Le budget alimentation devra tenir compte de la montée en puissance des produits bio d'un coup plus élevés que les autres.

Les nouveaux marchés concernant les téléphonies fixe et mobile seront lancés en 2021 et devront engendrer des économies notamment par le passage à la fibre des bâtiments communaux.

Du fait de la crise sanitaire, le budget fêtes et cérémonies, ne devrait pas retrouver son niveau de 2019.

La commande publique continue d'être suivie de très près par le service finances-comptabilité, les chefs de service et la direction générale grâce à des outils de comptabilité analytique précis mis en place ces dernières années.

Le personnel communal (chapitre 012)

Le prévisionnel de ce chapitre est de 3.230.000 € (prévisionnel en baisse par rapport à 2020).

Malgré les reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade, l'objectif 2021 est d'amorcer un ralentissement des dépenses de personnel pour arriver à terme à une stabilisation puis à une diminution sur le mandat.

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre connaîtra une nouvelle hausse en 2021 avec la nouvelle augmentation du forfait alloué à l'école Saint Andéol qui atteindra 113.000€ (+40.000€ environ) du fait de la mise en adéquation avec la réglementation concernant l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans.

On notera que la subvention communale au CCAS qui diminuera à 42.543 € en 2021 du fait de l'excédent de clôture de 19.406 € dégagé en 2020 (annulation des festivités) que l'on retrouvera en recettes de fonctionnement pour 2021 (pour un budget annuel du CCAS de 62.950,00€).

Les subventions aux associations et autres organismes ont diminué quelque peu en raison des demandes moins importantes de la part des associations : 68.000€ (-20.000€ par rapport à 2020).

Les contributions aux divers syndicats : RAO, SEV, SDIS... restent stables.

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est elle aussi transférée au chapitre 014 (atténuation de produit) reste stable à un peu moins de 106.0000 €.

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 45.000€ environ.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont donc de 5,6 millions d'euros avec comme objectif final de les stabiliser par rapport à 2020.

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**
La revalorisation par l'État des bases fiscales n'est pas encore connue.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80% pour la taxe sur le foncier bâti**
- **57.11% pour le foncier non bâti**

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne proviendra que d'un effet base.

La recette fiscale 2021 devrait se situer aux environs de 1.8 millions d'euros.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas précisément connu à ce jour mais compte tenu de ce qui a été indiqué par le Projet de Loi de Finances 2021, la **DGF baisserait encore cette année à 15.400 €.**

Le montant de **l'attribution de compensation** versée par la communauté de communes sera de **2,15 millions €.**

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des **loyers** (appartements)

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales...)

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA)

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut estimer à 225.000,00 € en 2021.

On peut donc envisager des recettes de fonctionnement stables en prévisionnel à 5,6 millions d'euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

Après l'achèvement des travaux concernant le bâti en entrée de ville, 2021 verra la réalisation de la requalification de l'espace urbain et de la voirie du projet ainsi que l'aménagement intérieur des 4 logements locatifs communaux.

A ce titre, il convient donc de prévoir, en plus des restes à réaliser 2020, les dépenses (TTC) suivantes :

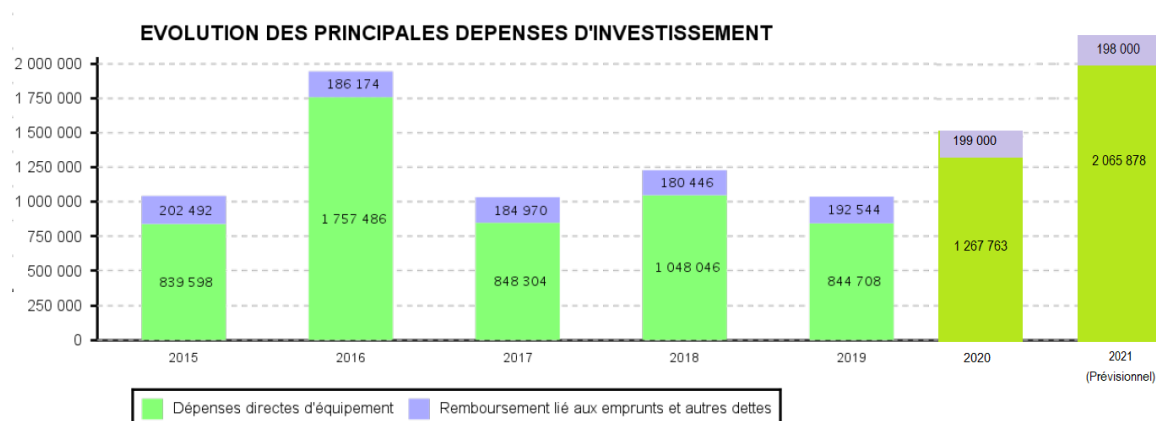
- Phase 2 de l'aménagement urbain (finition de la place, voirie, circulation piétons et réseaux) : **417.078,60€** (marché attribué)
- Aménagements des 4 logements : **245.000,00€** (estimation, marché public en cours)

Parmi les autres grandes dépenses d'investissements à prévoir en 2021 :

- Participation n°1 de la commune au SDIS pour la construction de la caserne de pompiers commune avec Sérignan : **40.000,00 €**
- Travaux sur les bâtiments scolaires : **120.000€**
- Travaux sur les autres bâtiments communaux (hors logements entrée de ville) : **124.000€**
- Voirie et réseaux divers (hors avenue Fernand Gonnet entrée de Ville) : **135.000€**
- Mobilier, informatique et matériel divers : **55.000 €**

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit **188.659€**.

Les restes à réaliser de 2020 sont de **656.392,43€**



(SOURCE DGFIIP) + PREVISIONNEL COMMUNE 2021

Au total, **les dépenses d'investissement** inscrites au budget primitif 2021 seront de **2,065 millions d'€**.

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2020 provenant de la section de fonctionnement soit **327.519,54 €** et l'excédent d'investissement de clôture 2020 : **164.652,03 €**
- **de la taxe d'aménagement** estimée à **100.000,00 €**
- de la recette estimée due au titre du FCTVA: **161.000,00 €**.
- Participation CCAOP pour les travaux sur le bâti entrée de ville : **48.500,00 €**
- Diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **263.000,00€ (dotations aux amortissements)**.
- **Le virement de la section de fonctionnement** (chap. 021) : 115.000€
- A prévoir également lors d'une décision modificative : les recettes liées à la vente de bien communaux voté en Conseil municipal : **40.000€**.
- Subvention au titre du Contrat départemental de Solidarité Territorial : **80.000€**
- **Un emprunt de 245.000€** afin de financer l'aménagement des 4 logements d'entrée de ville sans attendre les notifications de subventions demandées.

Les **restes à réaliser 2020 en recettes d'investissements** : **581.078,74 €** (essentiellement subventions accordées par l'État, la Région et le Département).

Au total, les **recettes d'investissement** inscrites au **budget primitif 2021** seront de **2,065 millions d'€**.

Plusieurs demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées pour un total de près de 200.000€ auprès de l'État, de la Région et du Département, une décision modificative viendra compléter les recettes et donc les dépenses d'investissements pour les projets communaux.

INDEMNITES des ELUS 2021

Article L2123-24-1-1 CGCT

Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 93

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

ANNEE 2021

NOM Prénom	Fonction	MONTANT ANNUEL Prévisionnel des INDEMNITES
DE BEAUREGARD Philippe	Maire	32 164,44 €
DIAZ Liliane	Maire-Adjoint	10 212,84 €
AURIACH Hervé	Adjoint	8 818,56 €
DA COSTA Jean-Luc	Adjoint	8 189,76 €
GIL Sylvette	Adjoint	8 818,56 €
MARLOT Jean-Michel	Adjoint	8 189,76 €
MUGA Antonio	Adjoint	8 608,96 €
SOVERA Renée	Adjoint	8 189,76 €
WINKELMANN Christine	Adjoint	8 632,08 €
BANCK Kévin	Conseiller Délégué	237,89 €
BERGEL Chantal	Conseiller Délégué	2 378,90 €
DENEUX Francine	Conseiller Délégué	2 854,68 €
KARASZI Raymond	Conseiller Délégué	2 854,68 €
LATARD Isabelle	Conseiller Délégué	2 854,68 €
ROCHE Patricia	Conseiller Délégué	2 854,68 €
TEOCCHI Elvire	Conseiller Délégué	2 854,68 €
VEZIAN Christiane	Conseiller Délégué	2 854,68 €
TOTAL PREVISIONNEL 2021		121 569,59 €